

Francia oklevélmelléklet-minta

LETTRES-SCIENCES HUMAINES-SCIENCES DE LA TERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ *Michel de Montaigne*

DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES GENERALES

Le Secrétaire Général de l'UNIVERSITÉ MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX III

certifie que Monsieur **MARTIN** David

Né (e) le : 01 Janvier 1976 à BORDEAUX

Département (ou Pays) : GIRONDE

a obtenu le **D.E.U.G. DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES MENTION HISTOIRE**

à la session de OCTOBRE 1996

Bordeaux, le 14 Octobre 1996

AVIS IMPORTANT

Ce document, pour être valable ne doit pas être surchargé.
L'Université ne le délivre qu'en un seul exemplaire.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
L'Attaché d'Administration Universitaire

M.J. BIONDINI

SUPPLEMENT AU DIPLOME
DEUG SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
MENTION HISTOIRE

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE LA QUALIFICATION

1.1. *Nom de famille* : MARTIN

1.2. *Prénom(s)* : David

1.3. *Date de naissance* : 01/01/1976

1.4. *Numéro ou code d'identification de l'étudiant (le cas échéant)* :

INE (Identification Nationale Etudiant) : 99999999999 (n° a 11 caracteres)

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DE LA QUALIFICATION

2.1. *Intitulé de la qualification* : Diplôme d' Etudes Universitaires Générales Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

2.2. *Principal/Principaux domaine(s) d'étude pour l'obtention de la qualification* : Histoire

2.3. *Nom et type de l'établissement qui l'a conférée* :

Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3 (Etablissement public)

2.4. *Nom et type de l'établissement qui organise les études* :

Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

2.5. *Langue(s) utilisée(s) pour l'enseignement/les examens* : Français

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NIVEAU DE LA QUALIFICATION

3.1. Niveau de la qualification : 1er cycle - Bac + 2

3.2. Durée officielle du programme d'étude : 2 ans

3.3. Qualification(s) requises permettant l'accès : Baccalauréat, DAEU ou équivalent Bac.

4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTENU DE LA QUALIFICATION ET LES RESULTATS OBTENUS

4.1. Mode d'étude : Temps plein.

4.2. Conditions du programme :

8 modules obligatoires dont 6 fondamentaux et 2 optionnels

1er niveau (1an)

<u>Module 1:</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4011	-Histoire Moderne	140h	coef 4	ECTS 20
<u>Module 2:</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4012	-Histoire Contemporaine	140h	coef 4	ECTS 20
<u>Module 3:</u>	2h cours 1h TD	X 25 semaines X 25 semaines			
	D5016	-Géographie pourhistoriens	75h	coef 3	ECTS 15
<u>Module 4:</u>	2h TD	X 25 semaines			
	D2236	-Sociétés et Institutions américaines cont.	50h	coef 1	ECTS 5

2ème niveau (1an)

<u>Module 5:</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4021	-Histoire Ancienne	140h	coef 4	ECTS 20
<u>Module 6:</u>	2h cours 3h TD	X 28 semaines X 28 semaines			
	D4022	-Histoire Médiévale	140h	coef 4	ECTS 20
<u>Module 7:</u>	2h cours 1h TD	X 25 semaines X 25 semaines			
	D5026	-Géographie pourhistoriens	75h	coef 3	ECTS 15
<u>Module 8:</u>	2h TD	X 25 semaines			
	D4031	-Idées et Religions	50h	coef 1	ECTS 5

4. 3. *Détails du programme: (par ex. modules ou unités étudiées):*

Voir : Guide pratique de l'Etudiant de l'UFR d'Histoire + Guide ECTS de l'Université Michel de Montaigne : e-mail
<http://www.montaigne.u-bordeaux.fr>

et *notes individuelles obtenues*: voir relevés de notes ci-joint .

4.4. *Systeme de notation et explications :*

Le systeme de notation s'étend en France de 0 a 20.

La note de 10/20 est requise pour l'obtention du diplôme.

La mention	Passable	correspond à la fourchette de notes comprise	entre 10 et 12
	Assez Bien		entre 12 et 14
	Bien		entre 14 et 16
	Très Bien		entre 16 et 20

80% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 10 et 12

15% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 12 et 14

4% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 14 et 16

1% des étudiants reçus au diplôme obtiennent une moyenne comprise entre 16 et 20

Notre système fait apparaître une procédure compensatoire par niveau. Le diplôme de DEUG peut être acquis par capitalisation ou par compensation ou par un mode combiné des deux systèmes.

4.5. *Classification globale du diplôme décerné :*

En l'état actuel, rubrique non pertinente à Bordeaux 3 pour ce diplôme.

5. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

5.1. *Accès à des études plus avancées :* accès en Licence (Bac+3) et concours de la Fonction Publique

5.2. *Statut professionnel conféré :* sans objet

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6.1. *Renseignements complémentaires :*

6.2. *Autres sources d'informations :*

Voir Guide ECTS de l'Université Michel de Montaigne : e-mail

<http://www.montaigne.u-bordeaux.fr>

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

7.1. *Date* : 16 octobre 1997

7.2. *Signature* : M. X

7.3. *Qualité du signataire* : le Secrétaire Général .

7.4. *Timbre officiel ou cachet* :

8. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTEME NATIONAL/LES SYSTEMES NATIONAUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Voir organigramme et description ci-joint.

Lègende:

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
CPGE : Classe Préparatoires aux Grandes Ecoles
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
MST : Maîtrise des Sciences et Techniques
MSG : Maîtrise des Sciences de Gestion
MIAGE : Maîtrise d'Informatique Appliquée a la Gestion des Entreprises
DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

Relevé de notes

Etudiant : MARTIN David

N.I.P. n° à 9 chiffres

I.N.E. n° à 11 caractères

Diplôme : DEUG DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, MENTION HISTOIRE

Centre : Bordeaux

Niveau 1

Module

Module	Coeff	Ects	Note	Mention	Année	Session
D4011 HISTOIRE MODERNE	4	20	10.40	P	1995	JUIN
D4012 HISTOIRE CONTEMPORAINE	4	20	12.90	AB	1995	JUIN
D5016 GEOGRAPHIE POUR HISTORIENS (NIV. 1)	3	15	8.00	COM	1995	JUIN
D2236 SOCIÉTÉS ET INSTITUTIONS AMÉRICAINES CONTEMPORAINES	1	5	9.00	COM	1995	JUIN

Pts jury accordés :

Niveau acquis : Oui

Niveau 2

Module

Module	Coeff	Ects	Note	Mention	Année	Session
D4021 HISTOIRE ANCIENNE	4	20	11.40	P	1996	SEPTEMBRE
D4022 HISTOIRE MÉDIÉVALE	4	20	6.30	COM	1996	SEPTEMBRE
D5026 GEOGRAPHIE POUR HISTORIENS (NIV. 2)	3	15	10.50	P	1996	SEPTEMBRE
D4031 IDÉES ET RELIGIONS	1	5	11.30	P	1996	JUIN

Pts jury accordés : 6.32

Niveau acquis : Oui



Talence, le 16 octobre 1997

Pour le Secrétaire Général,
L'Attachée d'Administration Universitaire,

M.J. BIONDINI

Légende

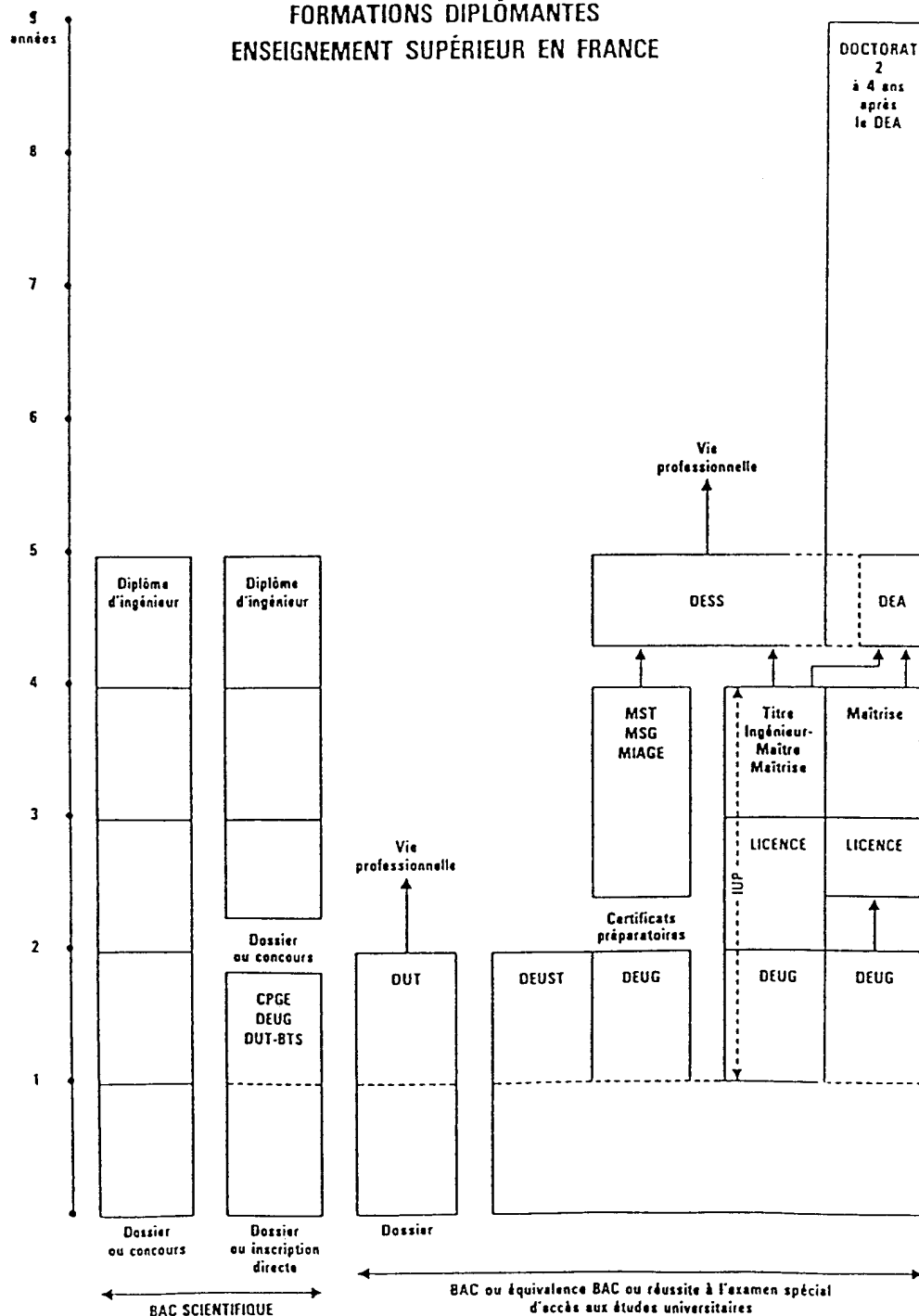
P :Mention Passable
 AB :Mention Assez Bien
 B :Mention Bien
 TB :Mention Très Bien
 DIS :Module obtenu par dispense
 REN :Module obtenu par rénovation (1)
 COM :Module obtenu par compensation

ABS :Absent
 AJ :Ajourné
 EQU :Module obtenu par équivalence
 ACQ :Module obtenu par décision du jury
 VAB :Validation études intégrées mention AB (2)
 VAL :Validation études intégrées (2)
 VB :Validation études intégrées mention B (2)
 VTB :Validation études intégrées mention TB (2)
 VP :Validation études intégrées mention P (2)

(1) reconversion des acquis antérieurs 2 11

(2) validation d'acquis dans le cadre de programmes d'échanges européens

FORMATIONS DIPLÔMANTES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE



Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture - Direction des enseignements supérieurs - DESUP - Mars 1992

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR en FRANCE

1. LES FORMATIONS SUPERIEURES UNIVERSITAIRES

1.1 Les études universitaires longues

Les études universitaires longues sont organisées en trois cycles d'études successifs sanctionnés par des diplômes nationaux.

Le **premier cycle** est un cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat, ou d'un titre admis en dispense. D'une durée de deux ans, les formations de 1^{er} cycle conduisent à l'obtention du **diplôme d'études universitaires générales (DEUG)**. Ces formations comportent des enseignements pluridisciplinaires, incluant une période d'orientation dont la durée varie selon l'organisation définie par l'université. Le DEUG est conçu essentiellement comme un diplôme préparatoire au 2^{ème} cycle.

Dans le cas particulier des formations de santé (médecine, odontologie, pharmacie), une sélection sur classement intervient en fin de première année, le nombre de candidats à admettre en deuxième année étant chaque année fixé par un arrêté conjoint du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé.

Le **deuxième cycle** est un cycle d'approfondissement, de formation générale, scientifique et technique de haut niveau préparant à l'exercice de responsabilités professionnelles, d'une durée d'un à deux ans après le DEUG. On distingue plusieurs types de formations :

- Des formations fondamentales, professionnelles et/ou spécialisées menant à la **licence** (DEUG +1) et à la **maîtrise** (licence+1);
- Des formations à finalité professionnelle en deux ans menant à la maîtrise de sciences et techniques (DEUG+2), à la maîtrise de sciences de gestion (DEUG+2) ou à la maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion (DEUG+2);
- Les formations dispensées dans les instituts universitaires professionnalisés (IUP) qui proposent aux étudiants ayant effectué une première année d'études supérieures une formation universitaire et professionnelle de trois ans sanctionnée par le diplôme de maîtrise (bac+4) et le titre d'ingénieur-maître tout en permettant un accès en 2^{ème} année à des étudiants titulaires de diplômes tels que le DUT ou le BTS;
- Les formations dispensées dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) qui proposent aux étudiants ayant effectué une formation universitaire de bac+3, une formation préparant aux concours d'enseignant puis pour les lauréats de ces concours une formation professionnelle les préparant à leur métier.

En dehors des diplômes nationaux habilités par le ministère de l'Enseignement supérieur, les universités peuvent mettre en place des diplômes sous leur propre responsabilité (diplômes d'université ou d'établissement).

Le **troisième cycle** conduit soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS) ; il a été complété par la création du diplôme de recherche technologique (DRT), destiné à proposer une formation à l'innovation technologique par la recherche aux ingénieurs-maîtres.

Deux types de formations existent :

- Une formation professionnelle d'une année, assortie d'un stage obligatoire en entreprise, en vue d'acquies un **diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)** ;
- Une formation à (et par) la recherche, sanctionnée à l'issue de la première année par le **diplôme d'études approfondies (DEA)** et débouchant sur la présentation en trois ou quatre ans d'un **doctorat** (soutenance d'une thèse ou présentation d'un ensemble de travaux).

Par ailleurs, les ingénieurs et ingénieurs-maîtres peuvent préparer un **diplôme de recherche technologique (DRT)**, diplôme de troisième cycle délivré à l'issue d'une formation à l'innovation technologique par la recherche dans les secteurs industriels ou tertiaires.

Dans le domaine de la **santé**, la durée totale des formations, également organisées en trois cycles, varie selon les disciplines :

- Huit ans pour l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en médecine générale;
- Dix à onze ans (selon les spécialités) pour l'obtention de celui de docteur en médecine spécialisée ;
- Six ans pour l'obtention du diplôme de docteur en chirurgie dentaire (cette durée était de 5 ans jusqu'en 1994);
- Six ans pour celui de docteur en pharmacie;
- Neuf ou dix ans pour celui de docteur en pharmacie spécialisé.

1.2 Les formations technologiques supérieures courtes en deux ans

Les instituts universitaires de technologies (IUT) sont rattachés à des universités. Les études sont sanctionnées par un **diplôme universitaire de technologie (DUT)** qui permet d'accéder directement à la vie active dans les secteurs secondaires et tertiaires. L'accès aux IUT est soumis à une sélection. Les études peuvent être poursuivies à l'université, en école ou au sein de l'IUT sous la forme d'une formation complémentaire mise en œuvre à titre expérimental et conduisant au **diplôme national de technologie spécialisé (DNTS)**, organisée en alternance et destinée à faciliter l'insertion professionnelle des titulaires de ce diplôme.

Les formations courtes universitaires, sanctionnées par le **diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)** préparent également à l'entrée directe dans la vie professionnelle.

Les sections de techniciens supérieurs, implantées dans les lycées, conduisent en deux ans au **brevet de technicien supérieur (BTS)** et se différencient des formations en IUT par une spécialisation plus fine, très adaptée à des fonctions précises. L'accès s'effectue après étude du dossier. Des DNTS peuvent également être préparés en lycée après le BTS.

2. LES ECOLES

2.1 Les écoles d'ingénieurs publiques

Les écoles d'ingénieurs publiques, au nombre de 171, dont 124 sous tutelle de l'Education nationale (parmi lesquelles 32 écoles indépendantes et 92 écoles universitaires), recrutent leurs étudiants, par concours ou sur titre, soit au niveau du baccalauréat, soit après deux années d'études supérieures (classes préparatoires aux grandes écoles, premier cycle universitaire, IUT, STS).

La durée des études varie de trois à cinq années selon les écoles. À l'issue de la formation est délivré un **diplôme d'ingénieur**.

L'habilitation des écoles à délivrer ce diplôme est décidée par les ministres de tutelle concernés après avis de la Commission des titres d'ingénieur.

2.2 Les écoles normales supérieures

Les écoles normales supérieures (ENS), au nombre de 4 (Paris, Fontenay/Saint-Cloud, Lyon, Cachan), ont un concours d'admission très sélectif préparé en deux ans après le baccalauréat dans les classes préparatoires scientifiques, économiques et commerciales ou littéraires. Elles préparent aux diplômes nationaux des universités et au concours de recrutement des professeurs, principalement à l'agrégation.

2.3 Les écoles paramédicales et sociales

L'accès intervient dès le baccalauréat, soit directement, soit à l'issue d'un concours, d'un examen, d'un test ou d'un entretien. La durée des études peut aller jusqu'à quatre ans.

2.4 L'enseignement supérieur privé

Les établissements d'enseignement supérieur privés se répartissent en deux grandes catégories, tant par le type d'enseignement dispensé que sur le plan juridique :

- Les établissements privés d'enseignement supérieur libre
Dispensant un enseignement à caractère généraliste, ces établissements ont la possibilité de passer convention avec une université en vue de la préparation de diplômes nationaux ;
- Les établissements privés d'enseignement technique
À vocation professionnelle, les établissements d'enseignement supérieur technique privés (écoles d'ingénieurs et écoles de commerce et de gestion à titre principal) se voient appliquer les dispositions législatives et réglementaires du code de l'enseignement technique.

Ils peuvent bénéficier de la reconnaissance par l'Etat et du visa ministériel de leurs diplômes, seul cadre juridique permettant a un établissement de délivrer un diplôme officiel.

Les écoles d'ingénieurs privées sont, en application de dispositions spécifiques, autorisées a délivrer un titre d'ingénieur diplômé non sur décision de l'Etat, mais sur décision de la Commission des titres d'ingénieurs.

2.5 Les écoles supérieures relevant d'autres ministères

- L'école nationale d'administration (ENA) qui relève du Premier ministre et a pour objet la formation de fonctionnaires destinés a constituer les cadres supérieurs de l'administration;
- Les établissements d'enseignement supérieur agricole (ministère chargé de l'Agriculture);
- Les écoles nationales vétérinaires (ministère chargé de l'Agriculture);
- Les établissements d'enseignements supérieur artistique (ministère chargé de la Culture);
- Les écoles d'architecture (ministère chargé de la Culture).

